

INNOVATION

CCMO Mutuelle et la FSPF lancent le dispositif Visiodroits qui garantit aux pharmaciens, en temps réel, les droits des adhérents de mutuelles

Mercredi 16 décembre 2015 - **Dans le contexte de généralisation et centralisation du tiers payant et après plusieurs mois de R&D et de tests avec l'opérateur technique CEGEDIM, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) et la Mutuelle CCMO lancent officiellement le protocole Visiodroits. Accessible à l'ensemble des officines (FSPF et autres) et aux organismes d'assurance complémentaire, il permet aux pharmaciens d'accéder en temps réel aux droits et aux garanties des contrats santé.**

Comment fonctionne Visiodroits ?

Lors de son admission chez un pharmacien, la personne présente sa carte Vitale et sa carte d'adhérent mutuelle. Le professionnel de santé équipé du dispositif Visiodroits vérifie immédiatement les droits en ligne. Cette innovation permet, à tout moment, de vérifier les garanties de l'adhérent d'une mutuelle (aujourd'hui, le pharmacien scanne la carte mutuelle pour une période annuelle ; or, l'adhérent peut avoir quitté la mutuelle et bénéficier à tort du tiers payant).

Cette accréditation numérique est possible grâce à un module informatique intégré dans le logiciel d'officine.

Cette étape permettra d'offrir dans un second temps une prise en charge et un tiers payant élargis. Ce prochain dispositif, planifié début 2016 pour la CCMO, s'appuiera sur la solution technique de tiers de confiance préconisée dans le rapport Babusiaux pour l'anonymisation des données médicales, mise en place par Cegedim.

Avec ce nouvel outil, la mutuelle pourra proposer le tiers payant sur les postes soumis à plafond annuel (ex : petit appareillage, ...), l'automédication et les prescriptions partiellement ou non remboursées par le régime obligatoire.

Les acteurs

- La Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) : 1^{er} syndicat français de pharmaciens, à l'origine de la création du dispositif Visiodroits en partenariat avec Résopharma.
- CCMO Mutuelle (Beauvais-60) : mutuelle pilote pour la mise en production du dispositif Visiodroits. CCMO Mutuelle est donc la première mutuelle gestionnaire en propre de son tiers payant à signer une convention avec la FSPF et proposer Visiodroits à ses adhérents.
- CEGEDIM : leader des éditeurs de progiciels en assurance de personnes, également éditeur majeur de logiciels d'officines. Il est un des promoteurs techniques du dispositif Visiodroits.

Dates clés

Le projet a démarré avec CEGEDIM fin juin 2014, puis mis en test avec un groupe de Pharmaciens FSPF de l'Oise en décembre 2014 - janvier 2015 avant déploiement national au 1^{er} janvier 2016.

« CCMO Mutuelle est le premier acteur à proposer ce service dans sa complétude auprès des différents éditeurs pour les professionnels de santé. Cette démarche s'inscrit dans la tradition d'innovation de la Mutuelle au service de ses adhérents. » déclare le Directeur général de la mutuelle CCMO.

Mercredi 16 décembre 2015 signature officielle, entre CCMO Mutuelle et la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France, du protocole d'acquisition et de vérification des droits numériques.

En présence de

Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

- Philippe Gaertner, Président du bureau national
- François Martial, Président de la Commission protection sociale au bureau national
- Bertrand Gilbergue, Co Président de la FSPF de l'Oise
- Guillaume Caron, Vice-Président de la FSPF de l'Oise et administrateur de CCMO Mutuelle

CCMO Mutuelle

- Marie-Catherine Lallemand, Présidente
- le Directeur général
- Philippe Olive, Directeur Organisation, des Systèmes d'Information et de la Gestion

Résopharma

- Giorgi Giorgio, Directeur Général, concepteur de la norme Visidroits

Cegedim Assurance

- Philippe Simon, Président
- Pierre-Henri Comble, Directeur Marketing et Prospectives

Déroulé

20h : signature du partenariat entre CCMO Mutuelle et la FSPF

20h15 : apéritif

20h45 : dîner

Lieu : CCMO Mutuelle - 6 Avenue du Beauvaisis, 60000 Beauvais (Oise) – la sortie 15 de l'autoroute A16

CCMO Mutuelle | www.ccmo.fr

Créée en 1943, CCMO Mutuelle s'adresse à tous en matière de santé et de prévoyance : particuliers, salariés d'entreprises, retraités, professionnels indépendants et gérants majoritaires. Elle couvre aujourd'hui plus de 195 000 personnes : 40 % d'individuels, 60 % en entreprises et collectivités de toutes tailles, de l'industrie aux services, de la structure associative ou de la PME locale à la multinationale.

Depuis plus de 70 ans, CCMO Mutuelle exerce le métier d'assurance santé en défendant au quotidien ses valeurs mutualistes fondées sur la solidarité et le respect de la personne humaine, l'absence de recherche de profit, la proximité et la non sélection du risque. Au-delà de l'activité spécifique à toute mutuelle, CCMO Mutuelle assure un rôle d'acteur santé. Elle place l'Homme au cœur de ses préoccupations et la prévention au centre de ses actions.

Contact presse CCMO Mutuelle : Agence Prestance, Laëtitia Cofflard • 0 344 544 344 • lcofflard@prestance.com